

PLAN DE RELANCE : COPIE À COMPLÉTER POUR LA VIE ASSOCIATIVE

Dans le plan de relance présenté par le Premier Ministre, Le Mouvement associatif constate la prise en compte du rôle des associations et de leurs apports à la société dans différents domaines-clé des politiques publiques, mais déplore l'absence de soutien global à la sauvegarde et au développement de la vie associative.

L'annonce faite par la Secrétaire d'Etat à l'ESS, Olivia Grégoire, de plus de 1,3 milliards de crédits du plan de relance bénéficiant directement aux acteurs de cette économie, et en particulier aux associations, pose un acte attendu de reconnaissance du rôle de cette économie et des acteurs qui l'incarnent, dans la résilience et le relèvement du pays.

Toutefois, au regard de l'ambition portée par le Président de la République au travers de ce plan de relance, Le Mouvement associatif regrette l'absence de mesures transversales et structurelles significatives visant au développement et au renforcement de l'action et de l'économie associative, eu égard à sa force de transformation et de cohésion sociale et territoriale, essentielles à notre pays, mais également aux grandes difficultés et incertitudes auxquelles elle fait encore face en cette rentrée.

De fait, les mesures annoncées ne permettent pas de répondre aux enjeux structurels de préservation et de renforcement de très nombreuses petites et moyennes associations employeuses ou ne reposant que sur le bénévolat, qui ont été lourdement impactées par la crise sanitaire et qui constituent un tissu indispensable à la vitalité des territoires et au lien social. On ne peut parler de cohésion sans donner toute leur place aux milliers d'associations qui la font vivre, souvent peu visibles aux yeux des grandes politiques publiques mais pourtant indispensables aux citoyens.

Le Mouvement associatif réitère donc sa demande de voir très significativement renforcé le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA), pour qu'il puisse enfin jouer pleinement son rôle, et ce dès le prochain projet de loi de finances.

Sur le plan de l'emploi, de l'apprentissage et des jeunes, nous notons avec satisfaction les efforts consentis. Le doublement du volume des Parcours Emplois et compétences est également bienvenu. Toutefois, ce dispositif doit être largement réadapté si l'on veut qu'il puisse répondre à ses objectifs. Or, il a fait la preuve jusqu'à présent de son inadéquation aux contraintes d'une partie importante du tissu associatif ; il sera donc nécessaire que le renforcement des crédits prévus, s'accompagne d'une plus grande adaptation des modalités de mise en œuvre, si l'on veut en assurer le succès et la pérennité.

Pour tous ces défis, les associations sont prêtes à s'investir. Elles proposent depuis plusieurs mois aux côtés des organisations représentatives d'employeurs du secteur, des formes de contrats aidés permettant l'appui aux activités d'intérêt général, tout en soutenant les projets associatifs. Il faudra les entendre.

Enfin, Le Mouvement associatif, comme il l'a fait pour les mesures d'urgence, sera mobilisé pour que les mesures annoncées pour renforcer les fonds propres des TPE/PME et ETI puissent également bénéficier aux associations, en tenant compte de leur modèle économique propre.



→ **À PROPOS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF**

Porte-voix des dynamiques associatives, Le Mouvement associatif rassemble plus de 700 000 associations (soit 1 association sur 2 en France), réunies au sein de différentes organisations. Son ambition est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative.

→ **MEMBRES NATIONAUX DU MOUVEMENT ASSOCIATIF**

